Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 3 : 1917) du

DIMANCHE 29 JUILLET 1917

C'est le 1^{er} juillet – dernier délai – que les fonctionnaires récalcitrants à la séparation (Note) devaient avoir cédé et rejoint leur poste à Bruxelles ou à Namur. Voilà près d'un mois que le 1^{er} juillet est passé. Pas un fonctionnaire n'a cédé ni rejoint. L'autorité allemande ne sait que faire en présence de cette persistance dans l'esprit de rébellion. Elle hésite à reprendre le système des déportations, qui suscite des blâmes dans sa propre administration (Note). Et puis, ce n'est pas en envoyant les fonctionnaires dans des camps d'internement en Allemagne que le gouvernement général parviendra à mieux s'assurer leur collaboration et à mettre pratiquement sur pied le nouveau régime. Il s'offre bien çà et là des gens pour remplacer les fonctionnaires démissionnaires, mais quelles gens! Sans compétence ou tarés, et souvent les deux à la fois. Ainsi, on a casé un avocat chassé en fait, sinon officiellement, de la magistrature congolaise et rayé plus tard du barreau d'Anvers ; on a casé aussi un défroqué repris de justice (Note), savez-vous où ? Tous deux au ministère de la justice même, côté flamand! Et dans des postes élevés encore!

Autre curiosité au ministère flamand de la justice un employé de l'ancien personnel y a accepté une place, et ce fonctionnaire «flamingant», qui se livrait, il y a quelques années, à de la basse politiquaillerie à Ixelles, y était alors président d'une ... « Ligue Wallonne » !

Faut-il s'étonner, après tout cela, de voir un employé de l'administration provinciale du Brabant, qui s'était laissé aller à accepter une place dans un ministère flamand, se montrer si dégoûté, après une quinzaine de jours, qu'il a planté là son nouveau poste et a voulu rentrer dans l'ancien ? Mais on a refusé de l'y reprendre. En réalité, les initiateurs allemands ou embochés séparation administrative sont mis dans le plus grand embarras par le refus de collaboration des lls fonctionnaires. ont établi des administratifs sur le papier, mais il n'y a personne à mettre dedans, si ce n'est des hommes qu'on est honteux de présenter au public.

On a, paraît-il, envoyé de Berlin et d'ailleurs à Namur une bande de *herr doctor* et sous-*herr doctor* pour les lâcher dans les nouveaux bureaux ministériels ; ils y errent à travers les salles désertes à la recherche de fonctionnaires belges compétents et expérimentés qui puissent les aider à mettre de l'ordre dans l'énorme fatras de dossiers et d'archives expédiés des ministères de Bruxelles en de vastes tapissières ; ils perdent la tête ; ils sont là au milieu du désordre, en

présence de tâches nouvelles, à régler avec des étrangers, des inconnus. Et personne en état de les mettre au courant!

Devant cette extraordinaire situation, les chefs l'administration allemande changent manière. lls abandonnent, au provisoirement, le système de l'injonction et de la violence et essaient celui de la persuasion. M. Haniel, chef de l'administration civile wallonne (1), a convoqué un certain nombre de fonctionnaires au ministère de l'intérieur (local de la rue des Ursulines). Ils n'y trouvent pas d'ailleurs, M. Haniel; ils y trouvent ... Mais je cède la parole à l'un d'eux, M. le directeur général Mahiels, qui m'a fait tantôt le récit de sa visite au ministère de l'intérieur :

- « En arrivant rue des Ursulines, hier matin, j'ai été introduit dans un bureau où se trouvaient trois messieurs. J'en connaissais un, M. Schmidt, référendaire adjoint du département. Je le saluai et, me tournant vers celui des deux inconnus qui se tenait à ses côtés :
- M. Haniel, sans doute ? questionnai-je.
 - M. Schmidt rectifia mon erreur:
- C'est M. X... me dit-il –, le nouveau secrétaire général du ministère pour la partie wallonne.

Je ne pus retenir un mouvement de mauvaise humeur.

- J'ai répondu à votre convocation - fis-je en m'adressant au référendaire allemand -, à

raison des rapports courtois que nous avons toujours eus. Mais si j'avais pu prévoir que je me serais trouvé ici en présence de Belges, je ne me serais pas dérangé.

- *M. Haniel, empêché, est à Namur* me répondit M. Schmidt ; et il a délégué le secrétaire général pour le remplacer.
- Je me trouve en présence d'un Allemand dis-je en m'adressant à l'inconnu –. Le pavillon couvre la marchandise ; veuillez me dire ce que vous attendez de moi.

C'était un personnage portant une rosette à boutonnière et affectant une politesse extrême. Il m'expliqua que M. Haniel m'avait fait venir pour me demander de reprendre fonctions et que la même invitation serait fonctionnaires adressée aux autres « L'autorité département. allemande comprend pas - continua-t-il -, qu'ayant travaillé dès le début de l'occupation dans général du pays, les fonctionnaires cessent de travailler tout à coup, alors que c'est toujours l'intérêt général qui est en cause. D'ailleurs, la séparation est dans les vœux des Wallons comme des Flamands. »

 D'une poignée infime de Wallons – rectifiaije –. Il est d'ailleurs inutile d'entrer dans une discussion où nous ne tomberions certainement pas d'accord.

Et je priai M. Schmidt de me dire pour quelle

raison j'étais convoqué.

Ce fut encore l'autre qui parla, toujours sur le ton le plus poli :

- Tous les fonctionnaires sont convoqués, à commencer par les plus élevés en grade ; nous les engageons à reprendre leurs fonctions. Un dernier délai leur est accordé jusqu'au 6 août. A partir de cette date, s'ils persistent dans leur attitude, la question de coalition de fonctionnaires sera examinée, car ces démissions collectives constituent une coalition.

Je m'adressai derechef à M. Schmidt :

- Avez-vous le texte de la note que je vous ai adressée pour vous notifier ma décision de me retirer? — Comme M. Schmidt faisait un geste négatif, j'ajoutai —: C'est regrettable, parce que vous auriez évité à Monsieur la peine de dire une erreur et de parler d'une coalition qui n'existe pas. Du reste, je connais par cœur les termes de la notification de ma démission, parce que je l'ai remise plus de dix fois sur le métier, sachant que, lorsqu'on parle à l'autorité allemande, il faut peser tous les termes dont on se sert. Je vais vous les répéter, et vous me direz si je me trompe.

Je répétai les termes de ma note, et M. Schmidt reconnut l'exactitude de cette reconstitution. Sur ce, le fonctionnaire wallon tint à

exprimer son sentiment:

- Monsieur le directeur général dit-il –, je dois reconnaître que vos motifs sont absolument plausibles. Cependant, un train spécial sera mis à la disposition des fonctionnaires qui iront à Namur et, dans ces conditions, je pense que vous pourriez accepter ...
- Non, Monsieur. Les termes de ma démission sont pesés. Je vous ai dit que mon état de santé m'interdisait toute fatigue. Je ne puis pas m'imposer, à 63 ans, les fatigues d'une navette entre Namur et Bruxelles.

Le personnage me répondit qu'il n'insistait plus et il condescendit à reconnaître la justesse de mes raisons. Puis, se penchant vers M. Schmidt, il lui dit, en ma présence, avec une stupéfiante naïveté :

- Je vous l'avais bien dit, Monsieur le référendaire ; c'est une excuse qui sera fréquemment mise en avant. Il est vraiment dommage qu'on ait établi un gouvernement à Namur. On aurait dû le laisser à Bruxelles. Mais il est trop tard, n'est-ce pas ? Le gouvernement ne reviendra pas sur ce qui est fait ?
- Evidemment conclut le fonctionnaire allemand. »

Ce secrétaire général du ministère wallon de l'intérieur – d'autres disent que ce n'est pas là exactement sa fonction, mais qu'il est secrétaire général du gouverneur civil wallon – est,

professionnellement, un médecin. Il a habité Bruxelles ; il habitait en dernier lieu une petite ville wallonne. Sa femme est Allemande — a-t-il déclaré lui-même à un fonctionnaire —. Laquelle ? La dernière ? Car il en est à sa troisième, ayant divorcé deux fois.

C'est avec ce personnage que sont mis en relation, par surprise, des hommes qui hier encore occupaient de la façon la plus digne de hauts postes dans nos administrations ministérielles.

L'individu s'efforce, d'ailleurs, d'être aimable autant qu'il est possible. Il prend aussi volontiers la manière bon enfant, affecte une rondeur toute wallonne. A M. Paulin Renault, inspecteur à l'Office de la protection de l'enfance (ministère de la justice), il offrait, pour le décider à retirer sa démission, je ne sais plus quel beau poste, dont son interlocuteur repoussa l'offre par cette objection :

- Mais il faut, pour occuper ce poste, être docteur en droit ; je ne le suis pas.
- Ah! continua l'autre Qu'êtes-vous de par vos diplômes?
- Professeur d'enseignement moyen.
- Parfait ! J'ai quelque chose pour vous : une place d'inspecteur de l'enseignement normal est vacante.
- Oui, celle de mon frère, démissionnaire et déporté. Vous ne me voyez pas la prenant ...
- Pardon, j'ignorais ... Ça ne fait rien. Je vous

- offre la place de directeur de l'enseignement primaire.
- Je n'accepte rien. Je m'en tiens à ma démission.
 - Alors, l'ex-médecin insiste sous cette forme :
- Si, si, il faut accepter ... Allons, vous acceptez, n'est-ce pas ?... Ne dites pas non. Je vous sauverai malgré vous. Allons, je vous attends à Namur le 13 août. Vous y serez, n'est-ce pas?... Si, si, vous y serez! »

Bien entendu, M. P. Renault n'y sera pas.

Cette conversation montre d'une façon caractéristique comment se distribuent actuellement les hauts postes de l'administration ministérielle ; c'est l'âge d'or pour les amateurs sans vergogne : il n'y a qu'à faire un signe et l'on vous apporte sur un plateau d'argent les plus prestigieux ronds-de-cuir.

(1) Voir 9 juillet 1917:

http://www.idesetautres.be/upload/19170709%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf

Notes de Bernard GOORDEN.

L'ordonnance consacrant la séparation administrative de la Belgique est reprise en trois langues aux pages 201-202 de la Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels); Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander; La Haye, Nijhoff; 1917, 250

pages (Volume 10):

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/10.pdf

Pour la **séparation administrative**, voyez notamment le chapitre 2 (« La fondation du Conseil de Flandre », pages XXIII-XXV) de l'introduction (« Aperçu historique sur l'Activisme ») aux **Archives du Conseil de Flandre** (**Raad van Vlaanderen**) qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique ») :

http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTION%20CHAPITRE%202%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf

« des blâmes dans sa propre administration ». On apprend, dans le daté du 9 juillet, que « M. von Sandt, chef de l'administration civile allemande en Belgique depuis le début de l'occupation, s'en va ». Voir :

http://www.idesetautres.be/upload/19170709%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf
Charles TYGAT évoque longuement le « défroqué repris de justice » ("L. Van Geenhuizen") à la date du 12 juillet 1917 de son Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande : http://www.idesetautres.be/upload/19170712%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf

"L. Van Geenhuizen" est mentionné en page 869 (comme un des membres ayant participé le 4 février 1917 à la fondation du Conseil de Flandre) par Arthur L. Faingnaerts dans *Verraad* zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis strijd den de van voor zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18 (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p.; e-book vendu par la *Heruitgeverij*) http://www.heruitgeverij.be/titels.htm